

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le trente et un du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, Mme BAUBRY Françoise, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme FERRAND Gaëlle, M. DUPRAT Henri, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, M. BOISSEAU Frédéric, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude, Monsieur David BOSDEVEIX.

Absent(s) Excusé(s) : /

Absent(s) : /

Secrétaire de Séance : M BOUROUMEAU Christophe

Date de convocation : 24 août 2021

Ordre du Jour : Retrait des fonctions du premier adjoint, maintien du nombre d'adjoints et élection d'un nouvel adjoint.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 20h00. Elle demande si quelqu'un à des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 06 juillet 2021

➤ Arrivée de Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, conseillère, à 20h06.

Aucune remarque de faite.

Chacun procède à la signature du registre.

1) RETRAIT DES FONCTIONS DU PREMIER ADJOINT

Madame le Maire expose :

Lecture du courrier de Madame le Maire (annexe 1)

M FAYARD la coupe et stipule que le fait que M VERRIER ait ouvertement soutenu sur une liste opposée à la sienne aux élections départementales fait partie de la démocratie et pense qu'il s'agit d'un débat personnel.

Madame le Maire reconnaît avoir commis des erreurs et dit que sa principale erreur a été de faire confiance à certaines personnes.

Madame la maire montre l'avancée du programme prévu lors des élections municipales et explique les raisons de sa perte de confiance envers M VERRIER, d'où la suppression de ses délégations.

Madame le maire donne la parole à M VERRIER qui lit au conseil sa profession de foi (annexe 2).

Madame le maire rebondit en disant qu'elle n'a jamais dit que M VERRIER n'avait rien fait mais étant en charge de remettre à jour l'informatique à la mairie et étant informaticien de métier, elle trouve que la sécurité informatique de la mairie est loin d'être à la hauteur (pas de pare feu, pas de mot de passe sur les ordinateurs des élus). Madame le maire pense qu'il y a de la manipulation.

Mme MANGEANT rajoute que M VERRIER aurait plusieurs comptes Facebook et se permettrait de les utiliser sur la commune pour commenter certaines publications. De plus, M VERRIER envoie des mails à l'ensemble du conseil pour de simples soucis internes.

Elle aurait aimé que M VERRIER apporte davantage ses connaissances de la fonction publique. Cela fait plus d'un an que Madame le maire travaille activement à la mairie.

M VERRIER dit à Madame le maire qu'il n'a pas reçu les délibérations avant le conseil malgré sa demande par mail, Madame le maire lui répond qu'il n'y a aucune obligation à lui envoyer.

Elle lui reproche aussi de ne pas avoir publié la vacance d'emploi au centre de gestion suite à la mise en disponibilité d'un agent administratif, ce qui a provoqué un mois de retard.

Madame le maire fait un tour de table pour avoir l'avis des conseillers.

Mme VILLEMONT dit avoir élu une équipe pas un maire, les administrés leur ont fait confiance. Et aujourd'hui cela paraît compliqué
Il s'agit d'un problème entre Madame le maire et M VERRIER,

Elle précise qu'il y a des problèmes mais aussi des choses biens et elle trouve la situation très violente.
M VERRIER est capable de beaucoup de choses, son erreur est d'avoir tout exposé sur les réseaux sociaux.
Elle demande si d'autres personnes ont des problèmes avec M VERRIER et se pose la question de qui sera le prochain.
Elle trouve dommage qu'une personne ait le droit de prendre cette décision seule suite à un désaccord et trouve cela dictatorial.
M VERRIER a encore sa place et c'est aux deux personnes concernées de s'entendre, et précise qu'il faut penser qu'il y a une commune à gérer.

M DUNCAN se retrouve dans les paroles de Mme VILLEMONT. Il estime que lorsqu'un bon collaborateur fait une erreur il est normal de discuter avec lui, lui faire comprendre son erreur et lui proposer une seconde chance, avec une/des mission(s) et des règles de comportement claires qu'il s'engage à respecter. M DUNCAN estime que M VERRIER a des compétences dont la commune a besoin, de l'intelligence et s'est montré actif et disponible pour la commune. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec M VERRIER sur le dossier du DSIL et aura besoin de ses compétences sur le grand dossier « Renouvellement énergétique des bâtiments publics » ; il estime que le Conseil peut demander à Mme le Maire de parler avec lui dans ce sens.
Personnellement, il ne votera donc pas pour le retrait des fonctions de M VERRIER.

Mme AUDEBERT VILLEROY précise qu'à la création de l'équipe municipale, M VERRIER s'est beaucoup investi. Elle se demande aussi qui sera le prochain.

Madame le maire demande comment elle peut travailler sans avoir confiance en son premier adjoint.

Mme AUDEBERT souligne qu'il y a eu énormément de départs depuis leur prise de fonction et qu'ils vont droit dans le mur. Ils ne vont jamais avancer et beaucoup de conseillers vont partir.

Madame le maire répond que le programme avance bien et montre tout ce qui est surligné.

Monsieur VERRIER explique qu'il doute depuis le mois de mars et il a été choqué lors du conseil d'adjoint du 15 juillet dernier lorsque madame le maire a donné une liste de potentiel remplaçants (M BOUROUMEAU, M SALOMON, M DUPRAT, M BOSDEVEIX) lorsqu'il a mentionné qu'il voulait démissionner.

Madame le maire dit que c'est normal de réagir de la sorte lorsque l'on vous met des « bâtons dans les roues ».

Mme BARBEAU et M FAYARD ne comprennent pas en quoi consiste « les bâtons ».
Ils disent que beaucoup de choses se votent au conseil d'adjoint et qu'ils ne sont pas suffisamment informés.

Madame le maire leur répond qu'elle envoie toutes les informations avant les conseils et que l'ensemble des décisions sont prises en conseil municipal.

M FAYARD s'inquiète aussi de toutes les embauches de personnel de ménage à l'école sachant que les charges sociales ont été votées à la baisse lors du budget.

Madame le maire précise que les agents nettoient l'ensemble des classes, des sanitaires, des bâtiments publics. Leurs heures sont annualisées (27,50 heures par semaine). Il y a une charge importante de travail notamment en lien avec le protocole sanitaire.

M FAYARD pense qu'il faudrait faire un devis auprès d'une entreprise extérieure pour intervenir le samedi.

Madame le maire lui répond que c'est impossible car le ménage est quotidien.

Mme MANGEANT a perdu confiance en M VERRIER, il ne communique pas suffisamment, il faut lui « tirer les vers du nez ».

Elle a l'impression d'être face à deux personnes : une personne agréable par devant et une qui envoie des mails désagréables par derrière.

M VERRIER dit avoir fait des remplacements au CLSH mais cela fait partie de son rôle.

Elle précise que tous ses dossiers PCS ont disparus, et elle trouve cela bizarre qu'une mise à jour n'ait pas été faite, elle pense que cela a été fait exprès.

Elle confirme avoir dit que M VERRIER ne méritait pas ses indemnités et précise que M VERRIER a dit : « La seule chose que je vais regretter, ce sont mes indemnités ».

Elle trouve que le site internet de la commune est creux et que les autorisations de publication sur la page Facebook viennent et repartent au grès du vent.

Un commercial de Soluris est venu ce matin en mairie et a confirmé que la sécurité informatique est une catastrophe et qu'il n'y a pas de pare feu.

De plus, l'enquête de la sécurité routière n'a pas avancé.

Une page Facebook « Muron, vivons ensemble » a été créée avec des posts critiquant la mairie et elle s'est aperçue que M VERRIER en est l'administrateur.

Mme MANGEANT est agacée lorsque M VERRIER dit être à l'origine de la gazette car il s'agit de son idée et M VERRIER s'en procure les mérites.

M VERRIER dit avoir gardé les droits d'administrateur de la page Facebook « Muron, entraide et partage » volontairement.

Mme VILLEMONT demande si cela explique la destitution de M VERRIER et précise que tout le monde a fait des erreurs.

Madame le maire répond que ce ne sont pas des erreurs mais de la manipulation.

M BOUROUMEAU est agacé d'être ici et n'en peut plus de traiter depuis trois mois des problèmes de gestion de personnel alors qu'il devrait être là pour gérer les projets de la commune.

Mme BAUBRY pose une question ouverte à M VERRIER en lui demandant quelle est sa décision, souhaite-t'il rester présent au sein du conseil.

M VERRIER dit vouloir rester si on lui permet de travailler.

Mme MANGEANT fait remarquer à M VERRIER qu'il change toujours d'avis.

M BOISSEAU demande à M VERRIER pourquoi autant de mails et de communications sur les réseaux sociaux et revient sur l'un d'eux : un problème d'un administré avec un voisin qui fait du bruit jusqu'à 22h30 et un courrier envoyé en mairie qui n'est jamais arrivé.

M VERRIER explique qu'en l'absence de la secrétaire général, il pensait bien faire et pour le courrier c'est une incompréhension entre l'administré et lui-même.

M DUPRAT dit être pour la destitution de M VERRIER. Il a été choqué comme beaucoup de muronais de le voir figurer sur un tract et n'a pas compris sa position lors des élections départementales. De ce fait, il aurait dû démissionner.

Il précise que lorsqu'il veut il sait s'exprimer, en faisant référence à sa profession de foi.

Il précise aussi que Madame le maire représente l'autorité et qu'elle a le droit de prendre une décision seule.

Il demande à M VERRIER si ses connaissances de la fonction publique peuvent redescendre à la commune.

Il rebondit aussi au sujet de la gazette et lui précise que c'est lui qui lui a tout dit.

Au 27 juillet, le site internet n'était pas à jour et il était très creux.

En réunion à la CARO, plusieurs personnes lui ont déjà fait remarquer que le premier adjoint de la mairie n'avait pas une bonne côte et cela l'énerve.

M DUPRAT ne peut pas travailler avec M VERRIER car il n'a pas confiance en lui. Il s'est retiré de plusieurs délégations pour ne pas travailler avec lui.

Il a été étonné lors de la lecture de sa profession de foi car certains chapitres sont bizarrement bien formulés, il n'est pas sûr que tout vient de lui.

Mme BARBEAU précise que la confiance peut se regagner si M VERRIER essaie de corriger ses erreurs, ce serait plus simple de travailler en harmonie.

Madame le maire dit que les responsabilités reposent sur ses épaules mais Madame BARBEAU dit que non elle repose aussi sur l'ensemble des adjoints et de l'équipe et précise que cette pensée modifie le jugement de madame le maire.

Mme FERRAND ne se sent plus à sa place avec ses tensions et dit que c'est à M VERRIER de faire le choix de démissionner et non à elle.

Ils se sont regroupés pour faire changer Muron mais le ressenti est catastrophique.

M FAYARD pense que cela n'est pas démocratique. Il dit à Madame le maire qu'elle savait que M VERRIER était virulent sur les réseaux sociaux, ce qui leur a permis aussi de faire leur communication pendant les élections et trouve qu'il y a un problème de communication en interne surtout avec le départ de la secrétaire de mairie.

M VERRIER doit rester et mettre de « l'eau dans son vin ».

M FAYARD est incapable de dire qui travaille sur la commune.

Mme BARBEAU a l'impression que Mme le maire n'est pas au courant du personnel de l'école. Elle lui demande si elle connaît les tâches effectuées par les agents ainsi que leurs durées.

Madame le maire précise que les agents remplissent des feuilles d'heures.

M SALOMON a été choqué lui aussi par la photo sur le tract des élections départementales.

Et lui demande d'arrêter ses communications sur les réseaux sociaux car c'est une catastrophe.

Il dit que la communication par internet ne vaut rien et que c'est facile de se défendre derrière son clavier, ce n'est pas une arme égale.

M VERRIER reconnaît communiquer un peu trop sur les réseaux sociaux mais dit que c'est de sa génération et demande comment faire pour communiquer aujourd'hui s'il ne peut plus le faire via internet. Il demande à ce qu'il y ait des réunions de travail.

Madame le maire lui précise qu'il y a des réunions d'adjoint tous les lundis.

M BOSDEVEIX dit que l'équipe a gagné les élections grâce à Facebook.

Aujourd'hui il y a un mécontentement général qui s'est installé depuis un petit moment et il aurait fallu tous se réunir au plus vite depuis le début des problèmes et faire un conseil extraordinaire. Les choses se sont envenimées et c'est maintenant trop tard, il fallait que Mme le maire soit plus réactive et transmette davantage les informations. Il dit qu'il s'agit d'un combat de coq entre deux personnes.

Des personnes leur ont fait confiance et sont aujourd'hui déçus. Ils auraient pu faire de belles choses mais il pense que c'est trop tard.

Il se demande pourquoi M VERRIER car au vu du compte rendu de la réunion extraordinaire avec l'école qui est aussi un échec les deux autres adjoints peuvent être mis dans le même panier.

Madame le maire dit qu'elle n'aurait jamais dû mettre deux personnes avec la même délégation

M BOSDEVEIX rappelle qu'il a été conseiller ou adjoint durant 12 ans et pense que l'échec est dû à un manque de communication.

Il rejoint M FAYARD et Mme BARBEAU concernant ce style de communication sur les réseaux.

Il est obligé de s'informer sur les réseaux sociaux et trouve cela décevant.

Il dit que tout part en fumée à commencer par le départ des agents et il a peur que cela ne s'arrête pas même dans les membres du conseil. Une équipe a été montée et le bateau coule au bout d'un an.

Madame le maire précise qu'il y a peu de prise de parole lors des procès-verbaux des derniers conseils municipaux et rappelle qu'elle fait tout voter en conseil pour la transparence.

La communication avec les nouveaux agents se passe très bien, et certains agents ont demandé une réduction de leurs horaires.

M BOSDEVEIX ne comprend pas qu'un agent a été annoncé démissionnaire lors d'un conseil alors que ce n'est pas le cas, Madame le maire lui répond que cette dernière ne voulait pas faire le ménage le soir car elle avait peur.

M BOSDEVEIX dit que cette personne n'a jamais écrit de lettre de démission, Madame le maire va vérifier.

Mme BARBEAU souligne qu'il s'agit du procès de Madame le maire et non celui de M VERRIER.

Madame le maire reconnaît avoir fait des erreurs.

M BOSDEVEIX n'est pas pour le départ de M VERRIER et dit qu'il s'agit d'un problème à régler entre les deux personnes concernées. Il ne votera ni pour l'un ni pour l'autre.

Madame le maire demande si le vote se fait à main levée puisque tout le monde a déjà pris la parole mais M VERRIER préfère un vote à bulletin secret. Madame le maire demande deux assesseurs, ce sera Mme AUDEBERT et Mme VILLEMEONT.

21H25 le vote a lieu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- 6 voix pour
- 9 voix contre

Monsieur VERRIER ayant obtenu la majorité absolue, reste premier adjoint.

Mme BARBEAU demande si ses délégations lui seront redonnées.

Madame le maire lui répond que non pour l'instant car elle doit avoir à nouveau confiance en lui.

Le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 27 juillet 2021 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 27 juillet 2021 par Madame le maire de la délégation consentie à M Victor VERRIER premier adjoint au maire par arrêté n°D01/2020 du 7 juillet 2020 dans les domaines :

- Urbanisme
- Finances,

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ».

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le retrait des fonctions d'Adjoint au maire de M Victor VERRIER.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à bulletins secrets :

- **DECIDE** de maintenir M Victor VERRIER dans ses fonctions d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, Décide avec 9 « CONTRE » 6 « POUR » :

- ✓ De maintenir M VERRIER Victor dans ses fonctions d'adjoint au maire mais ne lui remet pas ses délégations ni ses indemnités pour l'instant.
- Clôture de la séance à 21h35.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 septembre 2021 à 20h.

➤ Madame le Maire donne la parole au public présent :

- Une administrée fait remarquer que ce n'est pas normal que les enfants des adjoints soient présents en mairie, elle a été spectatrice à plusieurs reprises. Mme MANGEANT qui prend cette réflexion pour elle répond que ses enfants se tiennent correctement et que cela se reproduira si elle en a besoin, cela ne l'empêche en rien de bien travailler en mairie.
- Une administrée a rappelé à l'ensemble du conseil le bonheur procuré lorsqu'ils ont gagné les élections. Ils avaient pleins de projets pour la commune. Tout le monde peut faire des erreurs et elle trouve cela triste de l'extérieur d'assister à cette mésentente. Elle trouve qu'ils sont devenus individualistes et qu'il faut qu'ils se rassemblent à nouveau et mettre leurs désaccords de côté. Il faut résoudre les problèmes en interne et améliorer la communication. Il reste cinq ans alors battez-vous pour faire de bonnes choses pour la commune. L'ensemble du conseil l'applaudit et M DUNCAN la remercie et dit que la première chose à faire est de se réunir pour un « Bilan et perspectives », rappeler notre programme pour une nouvelle horizon pour Muron, choisir les objectifs qui restent à faire, identifier les problèmes et trouver des solutions.
- **21h45 sortie du public.**